



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Conseillère communale d'Eupen*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Protéger les victimes de commentaires haineux sur internet... un combat perdu d'avance ?**

**- Bruxelles, le 26 janvier 2017 -**

***La Députée fédérale Katrin JADIN (MR) a interrogé le Ministre Jan JAMBON ( N-VA) sur les moyens d'action contre les commentaires haineux et irrespectueux sur internet. La matière est complexe et le champ d'action restreint. Mais la Députée ne compte pas en rester là.***

Les messages haineux, irrespectueux et racistes existent en profusion sur divers forums du net. Ce fut le cas lors du décès de Kerim Akyil, victime de l'attaque à Istanbul, mais aussi une des raisons de la fermeture des commentaires sur les sites du groupe de presse Roularta. Pour Katrin JADIN, *il faut davantage responsabiliser l'utilisateur.*

Dans sa réponse le Ministre énumère aussi la possibilité d'insérer les normes dans les conditions générales d'utilisation du site...Elles pourraient, par exemple, indiquer clairement **l'interdiction de publication de messages contraires à la législation**. A posteriori, des poursuites judiciaires pourraient être engagées contre les auteurs de publications haineuses, négationnistes, xénophobes ou tout autre message portant atteinte à l'honneur d'une personne.

Toutefois, gardons à l'esprit que des poursuites judiciaires nécessitent une enquête. « *Ce type d'infraction est, en réalité, rarement poursuivie sans plainte formelle de la victime.* », conclut Jan JAMBON. Et c'est aussi là que le bas blesse pour la Députée d'Eupen: « *Je considère évidemment que la liberté d'expression doit être garantie. Mais tout exercice de liberté sous-tend la responsabilité des actes posés* ». C'est pourquoi elle demande plus de transparence : « *être identifiable est une façon d'assumer ses propos.*

**Pour Jan JAMBON, lier l'adresse IP de l'utilisateur à son identité, par exemple, n'est que difficilement réalisable :** « *L'identité des internautes n'est connue que des fournisseurs d'accès. Les fournisseurs de services comme Facebook, Roularta, Google n'ont pas le droit d'avoir accès aux données personnelles des internautes. Le procureur du Roi saisi d'un dossier peut demander que l'identité de l'abonné soit dévoilée.*

*La seule adresse IP ne garantit pas l'identification formelle de l'auteur d'infractions. Il pourrait être envisagé d'obliger l'internaute souhaitant poster un commentaire de s'identifier avec sa carte d'identité via un lecteur eID, tout comme cela se fait déjà pour certains sites. Mais ceci devra être décidé par les fournisseurs de services eux-mêmes, en sachant que ce système diminuera l'accessibilité au réseau par l'internaute.*

La députée n'abandonne pas pour autant : « *Je cherche des pistes pour essayer de combattre ce phénomène nocif. Car, même si toute agression ne fait pas forcément l'objet d'une plainte, il y a une forme de déshumanisation par l'irresponsabilité assurée par l'anonymat des commentateurs qu'il convient de combattre*»

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)